

---

## **DES CONSEILS DE LA BANQUE LAURENTIENNE POUR LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DES TRAVAILLEURS AUTONOMES**

**Montréal, le 18 janvier 2013** – Au cours des dernières décennies, le nombre de travailleurs autonomes a connu un essor au Québec, notamment avec l'apparition des nouvelles technologies. Au Québec, ils étaient en 2010 deux fois plus nombreux qu'il y a 30 ans et de 2002 à 2009 seulement, leur nombre a crû de 21 %, alors que celui des travailleurs salariés augmentait de 10 %<sup>1</sup>.

En cette période de REER et de planification de la retraite, voici quelques conseils pour le travailleur autonome. Comme sa situation est différente compte tenu de son statut, celui-ci doit s'occuper lui-même des différents régimes dont il souhaite bénéficier : il choisit le régime de retraite qui lui convient le mieux et peut dorénavant, s'il le souhaite et répond à certaines conditions, adhérer à l'assurance-emploi. Il contribue également au Régime des rentes du Québec mais, à la différence des salariés, doit verser en supplément la contribution de l'employeur : il paie donc à la RRQ le double des cotisations exigées pour avoir droit à la rente fixée. Et il est exposé à d'autres éventualités auxquelles un travailleur salarié pourra généralement se soustraire.

« Un travailleur autonome peut se retrouver en situation précaire si la maladie ou un accident l'empêche de fonctionner normalement : il est alors susceptible de perdre des clients et de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de sa famille, à moins d'avoir contracté une assurance personnelle, explique Denis L'Hostie, directeur principal, Planification financière à la Banque Laurentienne. La planification financière prend alors une dimension encore plus stratégique, qui requiert une stratégie globale et une vision à long terme. »

Cette stratégie d'investissement doit être adaptée au revenu du travailleur : si ce revenu est insuffisant pour permettre d'épargner en vue de la retraite, d'autres alternatives devront être considérées, comme adapter la stratégie en fonction de l'âge, ou encore des actifs du client. « L'entreprise constitue, en général, l'actif principal du client, avance Denis L'Hostie. Ainsi, afin de bien diversifier ses investissements et réduire le risque, ce dernier doit choisir ses autres investissements avec les caractéristiques suivantes : moins volatiles et basés sur son profil d'investisseur. Quelle que soit la stratégie retenue, le travailleur autonome devra faire preuve d'une bonne discipline pour atteindre ses objectifs. »

### **L'incorporation : à faire au moment opportun**

L'incorporation de l'entreprise constitue également un autre moyen d'avoir accès à plus d'assouplissement dans une stratégie de planification financière. Le statut d'entreprise permet au travailleur autonome de reporter son impôt et ainsi de bénéficier d'avantages qui ne lui seraient pas disponibles autrement. Toutefois, cette démarche doit être entreprise lorsque le travailleur autonome dispose de revenus suffisants pour lui permettre d'absorber les coûts liés à l'incorporation.

---

<sup>1</sup> Annuaire québécois des statistiques du travail – volume 6, numéro 1

« Lorsqu'on envisage d'incorporer une entreprise, il est essentiel de consulter un fiscaliste pour évaluer les avantages en fonction des coûts afférents, ajoute Denis L'Hostie. Cette option peut être avantageuse dans certains cas, mais ne constitue pas la solution lorsque les perspectives de croissance ne sont pas au rendez-vous. »

Quelle que soit leur situation, les travailleurs autonomes auront tout avantage à consulter un planificateur financier pour une planification qui soit bien adaptée à leurs besoins futurs et à certaines éventualités.

## À propos de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire pancanadienne. Elle gère un actif au bilan de près de 35 milliards \$, de même que des actifs administrés de 33 milliards \$. Fondée en 1846, la Banque Laurentienne a figuré en 2012 parmi les lauréats du programme *Promoteurs de passion* du Canada en reconnaissance du succès continu que la Banque connaît grâce à la promotion de la passion de ses employés. La Banque emploie plus de 4 200 personnes.

Reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, la Banque Laurentienne sert plus d'un million de clients dans des segments de marché où elle se positionne avantageusement. En plus d'occuper une place de choix auprès des consommateurs québécois avec le troisième plus important réseau de succursales, elle s'est bâti une solide réputation à l'échelle du Canada en matière de financement immobilier et commercial, grâce à ses équipes réparties dans plus de 35 bureaux en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Sa filiale B2B Banque est quant à elle un leader canadien dans la fourniture de produits bancaires, ainsi que de services et de comptes d'investissement, aux conseillers financiers et aux courtiers, tandis que l'expertise et l'efficacité des services de courtage de Valeurs mobilières Banque Laurentienne sont largement reconnues à travers le pays.

-30-

Renseignements :

### **Mary-Claude Tardif**

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)